

ODYSSEA 2017

ensemble contre le cancer du sein

Paris - 30 septembre & 1^{er} octobre



Article 1 : Organisation

L'association **ODYSSEA** organise :

- une course enfants de 1 km et une épreuve pédestre « marche solidaire » mixte de 5 kms **le samedi 30 septembre 2017 à Paris (départ Hippodrome de Vincennes, parcours Bois de Vincennes).**

- une épreuve pédestre mixte allure libre de 5 kms et une épreuve pédestre chronométrée de 10kms **le dimanche 1er octobre 2017 à Paris (départ Hippodrome de Vincennes, parcours Bois de Vincennes).**

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires mises en place le jour de la manifestation.

Il devra également respecter la propreté du site et ses alentours.

Article 2 : Programme

Samedi 30 Septembre:

1 km enfants : Je cours pour Maman
Départ et arrivée Hippodrome de Vincennes

14h pour les 5/8 ans
14h15 pour les 9/12 ans

5km Marche solidaire : 15h30
Départ et arrivée Hippodrome de Vincennes

Dimanche 1er octobre:

- 9H00 : départ de la course 10 km
(3 vagues de départ se succéderont espacées de 5min)
- 11h00 : départ du 5km Allure libre non chronométré.

Pour le 5 km et le 10 km :

Départ : Hippodrome de Vincennes

Arrivée : Hippodrome de Vincennes

Les plans des parcours sont disponibles sur www.odyssea.info/paris .

Les courses sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits et munis de

Association Odyssea

<http://www.odyssea.info> - contact@odyssea.info

leurs dossards, les accompagnateurs ainsi que les chiens sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours. Les poussettes sont tolérées, exclusivement sur le 5km Marche Solidaire du samedi, 5 Km Allure Libre du dimanche, mais devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participants.

Article 3 : Modalités d'inscriptions

3-1 Inscription individuelle

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

- sur internet :

www.odyssea.info

Les inscriptions sur internet pour le 1km, 5km et 10km seront closes le mardi 26 Septembre 2017 à 22h. (L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions si le nombre de dossards disponibles est atteint avant cette date).

- Sur place : **Esplanade du château de Vincennes le jeudi et vendredi / Hippodrome de Vincennes le samedi et dimanche.**



• **Attention, le nombre de dossards étant limité sur toutes nos courses, les inscriptions sur place ne seront possibles que si des dossards sont encore disponibles et dans la limite des places disponibles.**

Esplanade du Château de Vincennes

Jeu 28 Sept. : 12h/19h

Vend 29 Sept. : 10h/18h

Hippodrome de Vincennes

Sam 30 Sept. : 10h/18h

Dim 1er Oct. : 8h jusqu'à 15' avant le départ (5km)

Aucune inscription sur 10km le dimanche 1^{er} octobre.

3-2 - Tarifs d'inscription :

Course	Avant le 30/06/17	A partir du 01/07/17
1 Km	6 €	6 €
5km Marche solidaire Samedi	15 €	17 €
5km Marche solidaire (-16 ans) Samedi	9 €	9 €
5 Km Allure Libre Dimanche	20 €	23 €
5 Km Allure Libre (-16 ans) Dimanche	9 €	9 €
10 Km	23 €	27 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Association Odyssea

<http://www.odyssea.info> - contact@odyssea.info

3-3 Limite d'âge (le jour de la course) :

1km enfant : entre 5 et 12 ans.

5km Marche Solidaire du Samedi : à partir de 5 ans. Les enfants de moins de 5 ans seront tolérés exclusivement en poussette (participation gratuite).

5 kms Allure Libre du Dimanche

Je souhaite courir: à partir de 8 ans.

Je souhaite marcher :à partir de 5 ans. Les enfants de moins de 5 ans seront tolérés exclusivement en poussette (participation gratuite).

10 kms course : à partir de 16 ans.

3-4 Challenge Entreprises

Les inscriptions des groupes participants au Challenge Entreprises s'effectuent selon les conditions suivantes :

Pour participer les groupes constitués devront compléter un dossier d'inscription sur www.odyssea.info.

Un tarif forfaitaire de base de 100 euros HT (120 € TTC) sera appliqué pour tous les groupes entreprises au titre de frais de gestion. Ces frais de gestion devront être réglés pour validation de l'inscription de l'entreprise au Challenge Entreprises.

Par ailleurs, un minimum de 30 dossards sera facturé à chaque groupe. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou aucune annulation après la clôture des inscriptions.

Pour participer, chaque groupe devra être composé à minima de 30 marcheurs/coureurs.

Les inscriptions seront clôturées à la date du mercredi 06 septembre 2017 à 20h.

Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant d'Odyssea pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des maillots et dossards.

Les tarifs d'inscriptions dans le cadre du Challenge Entreprises sont identiques à ceux des individuels. A contrario des individuels, aucune majoration n'interviendra entre le 1er juillet et le 7 septembre 2017 (pour les Entreprises engagées avant le 30 Juin).

En cas de non validation d'une inscription par le référent du Groupe Entreprises après la date de clôture (7 septembre 2017), les personnes non prises en compte seront contraintes de s'inscrire et de régler leur inscription individuellement et ce dans la limite des dossards disponibles.

La visibilité sur le T-shirt de course Odyssea (offert à l'ensemble des participants inscrits sous réserve de stock disponible) est exclusivement réservée aux partenaires de la course.

Les entreprises participantes ainsi que leurs collaborateurs ne pourront en aucun cas ajouter le logo et/ou nom de leur entreprise sur le T-shirt et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès d'Odyssea et obtenu son autorisation.

Article 4 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer :

- Jeudi 28/09 et Vendredi 29/09 sur le Village Odyssea, Esplanade Saint-Louis (Esplanade du Château de Vincennes).
- Samedi 30/09 et dimanche 01/10 sur le village à l'hippodrome de Vincennes

aux horaires suivants :

Course	Jeudi 28/09	Vendredi 29/09	Samedi 30/09	Dimanche 01/10
1 Km	12h00 – 19h00	10h00 – 18h00	10h00 -13h30	-
5 Km Samedi	12h00 – 19h00	10h00 – 18h00	10h00 – 14h30	-
5 Km Dimanche	12h00 – 19h00	10h00 – 18h00	10h00 – 18h00	8h00 – 10h30
10 Km	12h00 – 19h00	10h00 – 18h00	10h00 – 18h00	Aucun retrait le dimanche

Une tierce personne peut retirer le dossard d'un participant, munie d'une photocopie de sa pièce d'identité et de son numéro de dossard.

Article 5 : Pièces justificatives

Les courses ODYSSEA étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- **Pour le 1km :**
Une autorisation parentale.
Certificat médical non obligatoire.
(Course non chronométrée et non classée)
- **Pour le 5 km Marche Solidaire du Samedi et 5km Allure Libre du dimanche:**
Course-marche allure libre, non chronométrée, non classée.
Certificat médical non obligatoire.
- **Pour le 10 km chronométré :**
Pour les licenciés de la FFA ou triathlon : la copie de la licence valable pour la saison 2017/2018.
Pour les licenciés d'une autre fédération sportive et pour les non licenciés : un

certificat médical de « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** », daté de moins de 1 an (le jour de la course) ou sa photocopie.

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront prendre le départ des courses.

Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ... pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Article 6 : Responsabilité

Les personnes participant à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Les participants au 10 km se verront remettre une puce électronique individuelle et nominative pré-collée au dossard qu'ils pourront jeter dans des poubelles prévues à cet effet à l'arrivée. Il est strictement interdit de donner son dossard à une tierce personne. En cas d'accident, la responsabilité de la personne ayant cédé son dossard serait engagée.

Article 7 : Responsabilité civile

L'association Odyssea dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Article 8 : Droits à l'image

Les participants du 10 kms bénéficieront d'une puce collée sur le dossard et feront l'objet d'un chronométrage et d'un classement. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur internet que sur tous médias au choix de l'organisateur.

Les participants au 5 km ne seront ni chronométrés ni classés.

Un reportage photo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires.

Article 10 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

Article 11 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course **ODYSSEA PARIS** vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer leurs noms, prénoms et photos dans les médias, sur Internet et sur tous documents, plaquettes et jeux-concours

que l'organisation et ses partenaires pourraient être amenés à créer et à diffuser pendant et après l'épreuve.